

Procès-verbal de l'assemblée générale convoquée en vue du remplacement du gérant
démissionnaire

G.T.C. de Paris
I M R

13 MARS 2006

0573 23147

2 P I - Informatique

N° DE DÉPÔT 24662
Société à responsabilité au capital de 7500 euros,

Dont le siège social est situé à PARIS - 14 rue du Dahomey - 75011

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du 27 Février 2006

L'an deux mille six,
Le vingt sept février,
A 10 heures,

Les associés de 2.PI - Informatique, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros, divisé en 750 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 20.02.2006 à chaque associé.

Sont présents :

ALAIN PLANCOULAINÉ détenant de 275 parts sociales.
SYLVAIN PLANCOULAINÉ détenant 100 parts sociales
SARAH PARTOUCHE détenant 100 parts sociales
PATRICE MAURICE PARTOUCHE détenant 275 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par PATRICE MAURICE PARTOUCHE, associé présent et acceptant.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un gérant,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

MAURICE PARTOUCHE né le 8 février 1947 à **ORAN** (Algérie) expose aux associés que pour des raisons de santé sérieuse (cancer du poumon) il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du désir manifesté par **MAURICE PARTOUCHE** de démissionner de ses fonctions de gérant et le remercie pour les services rendus à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale nomme en qualité de gérant associé **MAURICE PATRICE PARTOUCHE**, né le 3 août 1946 à **Ain Temouchent** (Algérie) demeurant 14 rue du Dahomey à **PARIS 11°**, pour une durée de 3 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MAURICE PATRICE PARTOUCHE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le gérant ne percevra aucune rémunération mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

(Signature du gérant)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laudy', written in a cursive style.